



Ville de Sion



Commune d'Arbaz



Commune d'Ayent

Communiqué de presse

Suite à la demande des communes d'Ayent et d'Arbaz, la police municipale de Sion assure les prestations de police-secours sur ces communes depuis le 1^{er} septembre 2016. Les tâches de police de proximité seront, comme par le passé, principalement assurées par les deux communes précitées.

Jusqu'à ce jour, les communes d'Ayent et d'Arbaz disposaient d'une police intercommunale chargée d'effectuer l'ensemble des tâches de police sur leur territoire. Récemment, les exécutifs des deux communes ont entrepris une réflexion destinée à réorganiser les prestations de sécurité et à trouver des synergies avec d'autres partenaires afin de répondre pleinement aux exigences légales.

Elles se sont donc naturellement tournées vers Sion qui intervient déjà dans les communes attenantes de Grimisuat et de St-Léonard.

De fait, la collaboration avec la commune de Sion a débuté au 1^{er} septembre 2016. Dans un premier temps et jusqu'au 31 décembre 2016, la police intercommunale d'Ayent et d'Arbaz continuera à assurer les missions de police en journée durant la semaine, la police municipale de Sion assurant les interventions de police-secours en dehors de ces périodes. **Dès le 1^{er} janvier 2017, les missions de police-secours seront reprises intégralement par la police municipale de Sion.**

Il s'agit notamment de répondre à toutes les demandes d'intervention à caractère urgent, d'effectuer les tâches de police locale, de patrouiller préventivement dans le secteur et de collaborer aux services d'ordre lors de manifestations.

Afin de continuer à offrir à sa population un répondant local en matière de sécurité publique, les communes d'Ayent et d'Arbaz disposeront d'un assistant de sécurité publique en uniforme, lequel sera appelé à assurer le contact avec la population, à gérer le stationnement et à effectuer des tâches de police administrative et de police de proximité. Il sera pleinement appuyé dans cette tâche par l'entité de police de proximité de la police municipale de Sion, laquelle pourra apporter son savoir-faire, sa formation et son expérience dans ce domaine et collaborer dans la résolution de problématiques de sécurité.

Cette évolution va permettre ainsi aux communes d'Ayent et d'Arbaz de bénéficier des prestations de police-secours et de proximité d'un corps constitué, **tout en conservant un répondant de proximité à disposition des habitants de chaque commune.**

Afin d'assumer de manière optimale ses nouvelles tâches sur le territoire des communes d'Ayent et d'Arbaz, la police municipale de Sion procédera prochainement à l'engagement de personnel supplémentaire.

Numéros à composer :

117 numéro d'urgence police
027 323'33'33 centrale de la police municipale de Sion
027 399'26'37 police intercommunale d'Ayent et d'Arbaz (**uniquement jusqu'au 31 décembre 2016**)

Personnes de contact :

M. Marcel Maurer, Président de Sion, m.maurer@sion.ch, 027/324'11'02
M. Marco Aymon, Président d'Ayent, marco.aymon@ayent.ch, 027/399'26'15
M. Vincent Rebstein, Président d'Arbaz, president@arbaz.ch, 027/399'28'28
Mme Dominique Roux Elsig, Présidente de la commission Sécurité publique de la Ville de Sion, d.roux-elsig@sion.ch, 027/565.09.78

Sion, le 7 septembre 2016